ART. 5 SEXIES N° 1024

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1024

présenté par Mme Vidal

ARTICLE 5 SEXIES

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« exerceront l'habilitation familiale »

les mots:

« seront désignées personnes habilitées »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel